R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Marseille, le 22 mars 2011

Monsieur Alain JUPPE
Ministre d'état
Ministres des affaires étrangères et européennes
37 quai d'Orsay

75007 PARIS

Réf : IP/NL 11.023

Objet :

Isabelle Pasquet

Sénatrice
des Bouches du Rhône

Groupe Communiste
Républicain et Citoyen
et des Sénateurs du
Parti de Gauche

Membre de la Commission
des Affaires Sociales

Conseillère
D'Arrondissement
De Marseille

Monsieur le Ministre d'Etat,

Juste après votre nomination au poste de Ministre des affaires étrangères, vous présidiez le Conseil municipal, à Bordeaux, le 29 février.

Au cours de cette réunion, il vous a été demandé ce que vous comptiez faire relativement au cas de notre jeune compatriote Salah HAMOURI, en prison en Israël pour des motifs politiques exclusivement.

En effet ce jeune franco-palestinien est emprisonné depuis le 13 mars 2005 pour des faits qui n'ont toujours pas été prouvés.

Vous avez déclaré, devant le conseil municipal que vous alliez « rouvrir » son « dossier ».

Dans votre réponse du 15 mars, au député Patrick BRAOUZEC qui vous interrogeait sur le cas de Salah HAMOURI, vous affirmez clairement que celui-ci « n'a commis aucune crime » et qu'il ne « constitue pas un danger pour Israël ».Vos écrits sont à rapprocher des propos tenus en juin derniers devant Madame Denise HAMOURI, la mère de Salah, par le Conseiller diplomatique du Président de la république, Monsieur Jean-David LEVITTE, indiquant clairement que la détention de Salah était « arbitraire ».

Tout cela confirme ce que nous ne cessons de dire, depuis des mois, à savoir que notre compatriote est bien innocent et qu'il est emprisonné injustement depuis 2005 pour des raisons uniquement politiques . C'est le seul détenu politique français à l'étranger et à ce titre la demande de Madame HAMOURI d'être reçue par la Président de la République est légitime.

Monsieur le Ministre, cela fait six ans que Salah HAMOURI croupit dans les geôles israéliennes. Il convient donc, sans attendre et avec une détermination sans faille d'agir pour obtenir sa libération immédiate et sans conditions. Il faut mettre un terme à ce scandale d'état et vous prie d'insister auprès du Chef de l'Etat pour que la mère de Salah soit reçue et entendue par lui-même.

En espérant que vous prendrez les décisions qui s'imposent en faveur de Salah HAMOURI, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Isabelle PASQUET

Permanence parlementaire
280, rue de Lyon - 13015 Marseille
Tel : 04 91 81 82 20 Fax : 04 91 92 52 78
i.pasquet@senat.fr